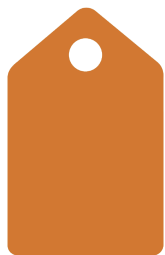




Référentiel de qualité **RESTAURANTS**





Référentiel de qualité RESTAURANTS



CRITÈRE OBLIGATOIRE

PREREQUIS



Le Restaurant doit se situer à moins de 5 km d'un itinéraire cyclable balisé (répondant au cahier des charges national des Véloroutes et Voies Vertes).



Le référent qualité peut restreindre l'usage de la marque « Accueil Vélo » à des établissements sélectionnés en fonction de labels, chartes de qualité, réseaux...



Il pourra également décider d'en restreindre le champ à des restaurants obéissant à des démarches régionales spécifiques, comme celles visant à favoriser les circuits-courts et les produits frais et bio.

ACCES A L'ÉTABLISSEMENT



Mettre à disposition du client si nécessaire, un itinéraire cyclable de liaison entre le restaurant, et l'itinéraire (Informations disponibles sur place et sur le site internet du restaurant)

EXTÉRIEUR DE L'ÉTABLISSEMENT



Parc de stationnement vélo

Quantité : 5 places minimum (le nombre de places de stationnement devra être adapté à la taille du restaurant et sa fréquentation)

Type de mobilier : arceaux métalliques ou lices

INTÉRIEUR DE L'ÉTABLISSEMENT / ACCUEIL



Être en mesure de conseiller le touriste à vélo sur le déroulement de son séjour

Conseils sur l'itinéraire vélo et le réseau cyclable

Conseils sur le tourisme (sites de visites, hébergements, loueurs et réparateurs de vélos)

CRITÈRE OPTIONNEL

Mettre à disposition de la documentation touristique en plusieurs langues

PRESTATION DE RESTAURATION



Etre en mesure de proposer une formule rapide



La période d'ouverture doit être égale ou supérieure à 8 mois dans l'année



Organisme évaluateur : Alsace Destination Tourisme

Siège social : 1 rue Camille Schlumberger – BP 0337 – 68006 COLMAR Cédex

Bureau de Strasbourg : Hôtel du Département - 1 place du Quartier Blanc – 67964 STRASBOURG Cédex 9

Contact : Sandrine SEHR 03 88 15 45 69 – sandrine.sehr@adt.alsace

Amplitude d'ouverture : 11 h 30 / 14h30



QUALITE DE LA RESTAURATION

CRITÈRE OPTIONNEL

Privilégier une restauration de qualité (circuits courts, bio, produits frais...)

AUTRES SERVICES



Possibilité de fournir de l'eau potable aux cyclistes clients gratuitement



Disposer d'une prise électrique de recharge de matériel électrique (batterie des VAE, GPS, tablette...)

CRITÈRES OPTIONNELS

Donner la possibilité de suspendre des vêtements mouillés

Permettre aux touristes à vélo d'accéder à Internet ou à défaut indiquer où ils peuvent le faire

Kit « léger » de réparation pour les petites avaries (matériel crevaison, jeu de clés standard, huile, pompe à pied)

Consigne à bagages gratuite ou payante



Organisme évaluateur : Alsace Destination Tourisme

Siège social : 1 rue Camille Schlumberger – BP 0337 – 68006 COLMAR Cédex

Bureau de Strasbourg : Hôtel du Département - 1 place du Quartier Blanc – 67964 STRASBOURG Cédex 9

Contact : Sandrine SEHR 03 88 15 45 69 – sandrine.sehr@adt.alsace